



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/03/2024

**AFFICHEE LE :**

21/03/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES****DELIBERATION N° DELIB-2024-042**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de la saison sportive 2022-2023, après analyse des budgets prévisionnels des saisons 2023-2024 (en cours) et 2024-2025 (à venir), et suite aux rendez-vous réalisés avec les responsables des sections sportives, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2024-2025.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000€ doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Sections sportives USOM indépendantes	Montant subvention 2023-2024	Montant subvention 2024-2025
USOM Athlétisme	100 000 €	95 600 €
USOM Basket-ball	388 000 €	360 000 €
USONM Football	140 000 €	140 000 €

Sections sportives USOM	Montant subvention 2023-2024	Montant subvention 2024-2025
USOM Cyclotourisme	1 000 €	1 000 €
USOM Gymnastique	4 500 €	7 000 €
USOM Judo	15 000 €	15 000 €
USOM Karaté	10 000 €	10 000 €
USOM Natation	20 000 €	20 000 €
USOM Pétanque	3 000 €	1 500 €
USOM Plongée	2 000 €	1 500 €
USOM Tennis	46 000 €	46 000 €
USOM Tennis de table	30 000 €	25 000 €
<b>Total versé à l'USOM comité directeur</b>	<b>131 500€</b>	<b>127 000€</b>

Autres associations sportives	Montant subvention 2023-2024	Montant subvention 2024-2025
Association sportive du lycée Jules Verne	350 €	350 €
Association sportive du collège Gisèle Guillemot	600 €	900 €
La Gaule des Métallos	1 300 €	1 300 €
Mondeville Football Gaélique	1 000 €	1 500 €
Mondeville Football de table	1 000 €	1 000 €

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions présentées ci-dessus aux associations,
- **D'APPROUVER** les conventions jointes à la présente délibération, conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire représentant à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour l'USOM Athlétisme : 95 600 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	N.BOHERE J.JEANNE V.VASTEL	0

Pour l'USOM Basket-ball : 360 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USONM Football : 140 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Cyclotourisme : 1 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Gymnastique : 7 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Judo : 15 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Karaté : 10 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Natation : 20 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Pétanque : 1 500 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Plongée : 1 500 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	N.BOHERE J.JEANNE V.VASTEL	0

Pour l'USOM Tennis : 46 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'USOM Tennis de table : 25 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	N.BOHERE J.JEANNE V.VASTEL	0

Pour l'association sportive du lycée Jules Verne : 350 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour l'association sportive du collège Gisèle Guillemot : 900 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour la Gaule des Métallos : 1300 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour Mondeville Football Gaélique : 1 500 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour Mondeville Football de table : 1 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**